



INFORMATIONS CONCERNANT LE

RAPPORT SUR LE

PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'OACI

PRÉSENTÉ SOUS COUVERT DE LA NOTE A39-WP/28

PROJETS D'ASSISTANCE TECHNIQUE ACHEVÉS, EN ATTENTE ET EN COURS ET DOTATION EN PERSONNEL PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE

PROGRAMME DE SÉCURITÉ DE L'AVIATION

1. États bénéficiaires des projets financés par le Fonds SAFE

Projets achevés : Tous les États (Manuel de l'inspecteur AOC), Haïti (atelier sur l'AOC), Zambie (formation en cours d'emploi sur l'AOC), Kazakhstan (formation en cours d'emploi sur l'AOC), Niger (formation en cours d'emploi AOC), tous les États MID (étude sur la création d'une RSOO dans la région MENA menée par la CAAC et l'OACI)

Projets en cours : Tous les États (CAPSCA), tous les États (cours pour la DGAC), Madagascar (renforcement des capacités), Cambodge (renforcement des capacités), États AFI (Plan AFI; plan d'action de l'ONU pour la lutte contre le virus Ébola; AFI-CIS de la CAFAC), Programme africain des procédures de vol (AFPP), Népal (renforcement des capacités), CASSOA (renforcement des capacités des opérations aériennes), Uruguay (renforcement des capacités), Comores (renforcement des capacités), Paraguay (renforcement des capacités), Guyana (renforcement des capacités), Gabon (renforcement des capacités), missions d'assistance aux États de la région APAC (Thaïlande, Bangladesh, Philippines, Indonésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Viet Nam, Bhoutan, Timor-Leste)

2. États dotés de plans d'action de l'OACI

Angola, Bahamas, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kazakhstan, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Tchad, Sénégal, Sierra Leone, Swaziland, Togo, Zambie

3. Poste financé par les contributions volontaires

Expert(e) – Mise en œuvre (sécurité) et adjoint(e) (2014 – 2015)

PROGRAMME DE SÛRETÉ DE L'AVIATION ET DE FACILITATION

1. Activités liées au plan d'amélioration de la sûreté de l'aviation (ASIP)

Projets en cours : Bahamas, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Colombie, Congo, Djibouti, Gabon, Guinée-Bissau, Honduras, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Niger, Paraguay, Philippines, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Tchad.

Projets en attente : République centrafricaine, Guinée, Libéria, Soudan du Sud.

Projets achevés : Haïti, Sierra Leone, Swaziland

2. Activités d'assistance directe dans le domaine de la sûreté de l'aviation (non-ASIP) et assistance en matière de facilitation, y compris bourses de formation

Algérie, Arabie saoudite, Aruba, Autorité de l'aviation civile des Caraïbes orientales (Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie et Grenade), Belize, Botswana, Burkina Faso, Îles Caïmans, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Curaçao, El Salvador, Émirats arabes unis, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Iran, Jamaïque, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République dominicaine, Rwanda, Sénégal, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Togo, Tunisie, Viet Nam, Zambie.

3. Postes financés par les contributions volontaires

Siège de l'OACI : six postes (4 d'administrateurs et 2 des services généraux)

Bureaux régionaux : quatre postes (3 d'administrateurs et 1 des services généraux).

4. Personnel détaché/fourni à titre gracieux

Détachements : trois postes (administrateurs)

Personnel fourni à titre gracieux : deux postes (administrateurs)

PROGRAMME DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1. États bénéficiaires de projets d'assistance dans le domaine de l'environnement

1.1 Projet d'assistance conjoint OACI-Union européenne (UE)

Angola, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, Kenya, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, République dominicaine, Sao Tomé-et-Principe, Tchad et Trinité-et-Tobago.

1.1.1 En décembre 2013, l'OACI a signé un accord sur le projet d'assistance conjoint OACI-UE, *Renforcement des capacités pour réduire les émissions de CO₂ de l'aviation internationale*, qui est un projet d'un montant de 6,5 millions EUR financé par l'UE, d'une durée estimée à 42 mois. Quatorze États d'Afrique et des Caraïbes ont été retenus pour participer à ce projet qui couvre trois domaines d'activité dans lesdits États : l'élaboration de plans d'action nationaux, la mise en place d'un système environnemental en aviation pour le suivi, le compte rendu et la vérification (MRV) des émissions de CO₂ ainsi que la détermination et l'application de mesures pour réduire les émissions de l'aviation.

1.1.2 Dans le cadre de ce projet, l'OACI a organisé quatre séminaires de renforcement des capacités en 2014 et 2015 pour les régions Afrique et Caraïbes, sur l'élaboration de plans d'action volontaires des États et le choix de mesures d'atténuation ainsi que sur le système environnemental en aviation, une ressource conçue dans le cadre du projet et déjà mise en place dans treize États pour dresser des inventaires des émissions et assurer un suivi des émissions de CO₂ de l'aviation. En avril 2016, deux États caribéens et huit États africains avaient présenté leur plan d'action à l'OACI.

1.1.3 En 2016, l'OACI continuera de soutenir les États ciblés dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation contenues dans leurs plans d'action. Ce soutien portera notamment sur la préparation d'études de faisabilité, la mise en œuvre de mesures d'atténuation pilotes telles que l'utilisation de carburants alternatifs, l'amélioration de la gestion du trafic aérien, de l'efficacité des opérations, et des aéroports et le recours aux énergies renouvelables, et poursuivra également les activités de renforcement des capacités. Ces expériences deviendront des exemples utiles que pourraient suivre d'autres États dans les efforts qu'ils déploient pour résoudre le problème des changements climatiques dans le domaine de l'aviation

1.2 Projet OACI-FEM/PNUD (Fonds pour l'environnement mondial/Programme des Nations Unies pour le développement)

Destiné aux petits États insulaires en développement (PEID), et mise en place d'un projet pilote initial en Jamaïque.

1.2.1 En novembre 2014, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a informé le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'OACI de son approbation du projet d'assistance conjoint intitulé *Transformer le secteur de l'aviation mondiale : réduction des émissions de l'aviation internationale*.

1.2.2 Le projet vise notamment à déterminer des mesures pour réduire les émissions de l'aviation internationale et à en faciliter leur mise en œuvre. Il est prévu qu'une série d'instruments de politique soit mise au point, y compris des documents d'orientation et des études sur des mesures réglementaires et organisationnelles destinées à renforcer un système d'aviation à faibles émissions, des mécanismes de financement afin de soutenir la mise en œuvre d'activités de réduction des émissions de l'aviation ainsi que l'utilisation de carburéacteurs alternatifs et d'énergies renouvelables dans les aéroports. Un élément important de cette activité est l'exécution d'un projet pilote pratique de deux millions USD dans un aéroport en Jamaïque, mettant en jeu la mise en œuvre d'une mesure de réduction des émissions de CO₂ que pourraient reproduire d'autres États.

1.2.3 Des consultants en politiques sont actuellement recrutés pour élaborer des documents d'orientation et des mécanismes de soutien visant à déterminer et à mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions de l'aviation internationale. La première mission a eu lieu récemment en Jamaïque pour visiter deux aéroports internationaux dans le pays, sensibiliser les autorités gouvernementales au projet et s'assurer de l'appui de toutes les parties prenantes concernées nécessaire au lancement de la mise en œuvre du projet pilote.

2. **Postes financés par les contributions volontaires**

Siège de l'OACI : deux postes (services généraux)

3. **Personnel détaché/fourni à titre gracieux**

Détachements : un poste (administrateur)

Personnel fourni à titre gracieux : un poste (administrateur auxiliaire)

TYPES D'ACTIVITÉS PÉRIODIQUES D'ASSISTANCE TECHNIQUE FINANCÉES PAR LE PROGRAMME ORDINAIRE

Note : Afin d'éviter les doubles emplois, les activités périodiques d'assistance technique des bureaux régionaux présentées au Conseil dans un rapport annuel distinct ne figurent pas dans la présente note.

1. Sécurité de l'aviation et capacité et efficacité de la navigation aérienne

1.1 En plus de la mise en œuvre des projets d'assistance technique financés par le Fonds SAFE, l'OACI a mené diverses activités d'assistance technique, à travers son Programme ordinaire, aux États et à des organismes/groupes régionaux pour les aider à remédier à leurs carences en matière de sécurité :

- a) missions d'assistance aux États menées par les bureaux régionaux ;
- b) élaboration de plans d'action de l'OACI pour les États ;
- c) programmes de procédures de vol dans les régions Afrique et Asie ;
- d) système de gestion de la sécurité (SGS) et Programme national de sécurité (PNS) ;
- e) assistance continue aux COSCAP/RSSO en ce qui concerne les aspects techniques ;
- f) mise en œuvre de programmes régionaux par l'intermédiaire des RASG/PIRG pour réaliser les objectifs et priorités de sécurité régionale ainsi que les objectifs de capacité et d'efficacité de la navigation aérienne contenu dans le GASP et le GANP.

2. Sûreté de l'aviation et facilitation

2.1 Les activités de l'OACI visant à soutenir les États membres dans la mise en œuvre de programmes efficaces de sûreté de l'aviation (AVSEC) et de facilitation comprennent :

- a) des plans d'amélioration de la sûreté de l'aviation structurés qui utilisent une méthodologie à plusieurs étapes et des outils d'assistance adaptés aux besoins particuliers des États ;
- b) la formation du personnel de sûreté aéronautique à l'aide des malles pédagogiques de sûreté de l'aviation (ASTP) de l'OACI et d'ateliers, organisés selon un calendrier précis, dans les centres de formation à la sûreté de l'aviation (CFSA) reconnus par l'OACI ou en vertu de dispositions spéciales avec un État ou une organisation régionale ;
- c) la fourniture régulière d'orientations et de conseils aux États pour appuyer leurs efforts de mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI. Ces orientations et ces conseils peuvent être fournis dans le cadre de missions spéciales ou de communications avec les autorités nationales chargées de la sûreté de l'aviation et de la facilitation ;

- d) le soutien à des projets exécutés dans le cadre du Programme de coopération technique de l'OACI, tels que le Programme coopératif de sûreté de l'aviation (CASP), et aux visites effectuées dans les États par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) des Nations Unies. Ces visites ont pour objectif de réaliser des évaluations d'experts de l'application par chaque État membre des Résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) du Conseil de sécurité et de promouvoir la capacité des États membres des Nations Unies de prévenir les actes de terrorisme tant sur leur territoire que dans leur région. Ces visites sur le terrain facilitent également l'assistance technique prêtée aux États membres, au besoin, notamment dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile.

3. Protection de l'environnement

3.1 L'OACI fournit une assistance technique à travers son Budget-Programme ordinaire, principalement en ce qui concerne les plans d'action pour la réduction des émissions. Depuis 2010, 740 représentants de 116 États de toutes les régions ont été formés à l'élaboration d'un plan d'action. Des informations complémentaires figurent dans la note A39-WP/54 sur l'Initiative des plans d'action des États. Les activités relatives aux plans d'action pour la réduction des émissions comprennent :

- a) l'organisation de séminaires qui permettent aux États de réunir les parties prenantes nécessaires à l'adoption de mesures environnementales, pour établir une base commune pour que les coordonnateurs des plans d'action harmonisent leur travail, en vue de l'élaboration de plans d'action cohérents et solides ;
- b) la fourniture d'un soutien direct aux États pour l'élaboration de leurs plans d'action ;
- c) un examen détaillé des plans d'action préparés et la communication d'informations en retour aux États à ce sujet ;
- d) la facilitation de la collaboration bilatérale ou multilatérale entre les États afin qu'ils s'entraident dans l'élaboration de leurs plans d'action, et améliorent ainsi la coordination à l'échelle régionale ;
- e) l'élaboration d'orientations, notamment le Doc 9988 de l'OACI, *Orientations relatives à l'élaboration des plans d'action des États sur la réduction des émissions de CO₂* ;
- f) des outils, y compris l'outil de détermination des avantages environnementaux (EBT), le système environnemental en aviation (AES) ; le calculateur d'émissions de carbone de l'OACI et l'outil d'estimation des économies de carburant (IFSET) de l'OACI ;
- g) la fourniture de réponses aux questions individuelles des États.

3.2 **Programme OACI de parrainage des plans d'action**

3.2.1 Le Programme OACI de parrainage des plans d'action de l'OACI encourage les États qui ont déjà soumis leur plan d'action à l'OACI à partager leur savoir-faire et à établir des partenariats avec d'autres États membres qui n'ont pas préparé les leurs.

3.2.2 Conformément au paragraphe 13 de la Résolution A38-18 de l'Assemblée, l'OACI a élaboré un projet d'accord visant à faciliter la coopération directe entre ses États membres, et en vertu duquel un État, « le parrain », qui a déjà soumis son plan d'action, prête assistance à un autre État.

3.3 Outre le processus de plan d'action, une assistance est fournie aux États qui le demandent sur l'utilisation de l'IFSET, souvent dans le cadre d'une séance consacrée à ce sujet lors de réunions et de séminaires régionaux des Groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG). Certaines universités intègrent aussi l'IFSET dans leurs cours.

3.4 Pour appuyer l'Initiative pour la neutralité climatique de l'ONU, l'OACI met à disposition une interface spécialisée de son calculateur d'émissions de carbone pour utilisation à l'échelle de l'ONU en vue des inventaires des émissions de CO₂ du transport aérien. Le calculateur est tenu à jour et l'OACI donne des instructions et fournit un soutien pour son utilisation à l'ensemble du système des Nations Unies. Par ailleurs, la portée de la méthodologie du calculateur d'émissions de carbone a été élargie pour inclure, en plus des émissions du transport aérien des passagers, celles du fret aérien.

4. **Développement économique**

4.1 L'assistance prêtée aux États, qui vise à mieux faire connaître les politiques et les orientations de l'OACI et à en faciliter la mise en œuvre, tout en réduisant les dépenses des États liées à l'exécution de leurs fonctions de réglementation économique, passe par a) l'organisation de la Conférence de l'OACI sur les négociations relatives aux services aériens (ICAN) et des réunions régionales sur les plans d'action pour le développement durable du transport aérien, notamment les services de fret ; b) des séances d'encadrement pratiques sur les données et les analyses relatives à l'aviation ; c) la fourniture régulière d'orientations et de conseils grâce à la communication avec les autorités de l'État. L'organisation de ces événements repose sur les contributions en nature des États.

4.2 Le principal objet de l'ICAN est de fournir aux États un lieu de rencontre central pour mener des négociations ou consultations bilatérales (régionales ou multilatérales) sur les services aériens. L'ICAN est aussi ouverte aux acteurs intéressés du secteur de l'aviation, afin de mieux répondre aux besoins de la communauté aéronautique au sens large et de faciliter la mise en réseau des décideurs, des organismes de réglementation, des exploitants aériens, des fournisseurs de services et d'autres parties prenantes. Plus d'informations sont disponibles à l'adresse <http://www.icao.int/sustainability/Pages/economic-policy.aspx>.

PROGRAMMES DE FORMATION PAR RÉGION DE L'OACI 1^{er} JANVIER 2014 – 31 MAI 2016

Tableau 1. Nombre de participants inscrits aux cours de formation assistée par ordinateur par région de l'OACI

Cours de formation assistée par ordinateur	NACC	SAM	EUR/ NAT	ESAF	WACAF	MID	APAC	Nombre total de participants
Formation assistée par ordinateur (FAO) du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP)*	25	2	28	38	10	3	41	147
Cours sur les concepts de médecine aéronautique pour les médecins-examineurs	15	58	29	34	26	39	84	285
Total des participants :	40	60	57	72	36	42	125	432

* Exonération des frais d'inscription

Table 2. Nombre de cours offerts par région de l'OACI

Cours théoriques	NACC	SAM	EUR/ NAT	ESAF	WACAF	MID	APAC	Nombre total de cours
Cours technique/pour les utilisateurs finals sur ECCAIRS (Centre européen de coordination des systèmes de notification des incidents et accidents d'aviation)	2	0	2	1	1	0	2	8
Formation de formateurs ECCAIRS	0	0	0	1	1	0	0	2
Cours de formation des instructeurs (TIC)	0	0	0	0	1	0	0	1
Inspecteurs nationaux de la sécurité – Cours PEL	1	0	0	1	0	0	0	2
Inspecteurs nationaux de la sécurité – Cours AIR	0	0	0	1	0	0	1	2
Inspecteurs nationaux de la sécurité – Cours OPS	1	0	0	1	1	0	0	3
Programme de formation concernant les marchandises dangereuses	0	0	0	0	0	0	1	1
Fret et poste AVSEC	5	2	4	1	2	2	2	18
Inspecteurs nationaux AVSEC	1	3	5	0	3	1	4	17
Gestion des crises AVSEC	0	0	3	0	2	0	3	8
Instructeurs AVSEC	1	1	2	2	4	2	1	13
Principes de base AVSEC	0	0	0	1	3	0	0	4
Gestion AVSEC	0	0	0	0	1	0	0	1
Exercice AVSEC	0	0	0	0	0	1	0	1
Nombre total de cours :	11	6	16	9	19	6	14	81

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES REÇUS EN 2016* (au 31 mai 2016)

(en milliers de dollars canadiens)

ÉTATS MEMBRES	FONDS SAFE	PLAN AFI	AVSEC	ENV	TRAF	HRDF	IPAV	TOTAL
Canada			1 755					1 755
Chili	13		13	9				35
États-Unis			184					184
Indonésie		188						188
Japon	110		54					164
Kenya							1	1
Nigéria						150		150
Pakistan							4	4
AUTRES :								0
Commission européenne		10		5 221				5 231
Concordia University			141					141
PNUD – Aviation mondiale				384				384
TOTAL	123	198	2 147	5 614	0	150	5	8 237

* Comprennent toutes les contributions importantes et les dons reçus à titre de subventions et dans le cadre d'autres accords.

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES REÇUS EN 2015*

(en milliers de dollars canadiens)

ÉTATS MEMBRES	FONDS SAFE	PLAN AFI	AVSEC	ENV	TRAF	HRDF	IPAV	TOTAL
Canada			1 601					1 601
Chili	13		14	9				36
Chine	64	64		64				192
États-Unis			1 710					1 710
Fédération de Russie	149							149
Indonésie		200						200
Japon			54					54
Kenya	4				3	7		14
Népal	9							9
République de Corée	63	63						126
Royaume-Uni			15					15
Suisse	14							14
Tanzanie						6		6
Turquie		32				25		57
AUTRES :								
Airports of Thailand Public Company	5							5
Boeing	381**							381
Commission européenne		92						92
PNUD – Aviation mondiale				327				327
TOTAL	702	451	3 394	400	3	38	0	4 988

* Comprennent toutes les contributions importantes et les dons reçus à titre de subventions et dans le cadre d'autres accords.

** Transférées à partir du fonds AOSC.

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES REÇUS EN 2014*

(en milliers de dollars canadiens)

ÉTATS MEMBRES	FONDS SAFE	PLAN AFI	AVSEC	ENV	TOTAL
Angola	11				11
Canada			750		750
Chine	54	54		54	162
États-Unis			1 497		1 497
Fédération de Russie	126				126
France	489**				489
République de Corée	54	54			108
Royaume-Uni	111		92		203
Suisse	23				23
AUTRES :					
Airports of Thailand Public Company	33				33
Commission européenne		187		1 516	1 703
PNUD – Plan d’action de l’aviation pour la lutte contre le virus Ébola	1 152				1 152
TOTAL :	2 053	295	2 339	1 570	6 257

* Comprennent toutes les contributions importantes et les dons reçus à titre de subventions et dans le cadre d’autres accords.

** Transférées à partir du fonds d’affectation spéciale de la France.

**BUDGET DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE PAR ENTITÉ ORGANISATIONNELLE
FONDS DU PROGRAMME ORDINAIRE**

(en milliers de dollars canadiens)

Direction/ Bureau régional	Objectif stratégique	Budget¹ 2016	Dépenses totales² au 31 mai 2016
ANB	Sécurité	4,393	1,162
ANB	Capacité et efficacité de la navigation aérienne	3,214	842
ATB	Sûreté et facilitation	1,651	623
ATB	Développement économique du transport aérien	184	55
ATB	Protection de l'environnement	228	52
Sous-total (siège) :		9,669	2,734
APAC	Tous les Objectifs stratégiques	1,785	805
ESAF	Tous les Objectifs stratégiques	899	346
EURNAT	Tous les Objectifs stratégiques	703	230
MID	Tous les Objectifs stratégiques	785	303
NACC	Tous les Objectifs stratégiques	2,487	1,007
SAM	Tous les Objectifs stratégiques	341	126
WACAF	Tous les Objectifs stratégiques	844	361
Sous-total (bureaux régionaux) :		7,843	3,179
Total :		17,513	5,913

¹ Le budget comprend les affectations de 2016 et les économies reportées de 2015

² Les dépenses totales ne comprennent pas les engagements de 2016

**BUDGET DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE PAR ENTITÉ ORGANISATIONNELLE
FONDS DU PROGRAMME ORDINAIRE**

(en milliers de dollars canadiens)

Direction/ Bureau régional	Objectif stratégique	Budget¹ 2015	Dépenses totales² 2015
ANB	Sécurité	3 821	3 173
ANB	Capacité et efficacité de la navigation aérienne	3 057	1 932
ATB	Sûreté et facilitation	1 480	1 400
ATB	Développement économique du transport aérien	132	108
ATB	Protection de l'environnement	220	188
Sous-total (siège) :		8 710	6 802
APAC	Tous les Objectifs stratégiques	1 740	1 876
ESAF	Tous les Objectifs stratégiques	1 026	895
EURNAT	Tous les Objectifs stratégiques	652	537
MID	Tous les Objectifs stratégiques	806	876
NACC	Tous les Objectifs stratégiques	2 495	2 457
SAM	Tous les Objectifs stratégiques	335	334
WACAF	Tous les Objectifs stratégiques	758	788
Sous-total (bureaux régionaux) :		7 812	7 763
Total :		16 521	14 564

¹ Le budget comprend les affectations de 2015 et les économies reportées de 2014

² Les dépenses totales ne comprennent pas les engagements de 2015

**BUDGET DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE PAR ENTITÉ ORGANISATIONNELLE
FONDS DU PROGRAMME ORDINAIRE**

(en milliers de dollars canadiens)

Direction/ Bureau régional	Objectif stratégique	Budget¹ 2014	Dépenses totales² 2014
ANB	Sécurité	2 792	2 747
ANB	Capacité et efficacité de la navigation aérienne	2 197	1 986
ATB	Sûreté et facilitation	1 543	1 551
ATB	Développement économique du transport aérien	114	122
ATB	Protection de l'environnement	188	185
Sous-total (siège) :		6 835	6 590
APAC	Tous les Objectifs stratégiques	1 643	1 650
ESAF	Tous les Objectifs stratégiques	962	721
EURNAT	Tous les Objectifs stratégiques	620	538
MID	Tous les Objectifs stratégiques	735	679
NACC	Tous les Objectifs stratégiques	2 284	2 159
SAM	Tous les Objectifs stratégiques	321	301
WACAF	Tous les Objectifs stratégiques	858	657
Sous-total (bureaux régionaux) :		7 424	6 705
Total :		14 258	13 295

¹ Le budget comprend les affectations de 2014 et les économies reportées de 2013

² Les dépenses totales ne comprennent pas les engagements de 2014